

# Egalité professionnelle Femmes - Hommes

95 / 100

Selon la loi du 5 septembre 2018, pourtant sur la liberté de choisir son avenir professionnel, chaque année, les entreprises de plus de 50 salariés doivent mesurer et publier avant le 1<sup>er</sup> mars, leur situation en matière d'égalité professionnelle Femmes – Hommes.

Cette note est établie sur la base de 4 indicateurs :

1. L'écart de rémunération femmes-hommes,
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles,
3. Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
4. La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Ionisos obtient un score de 95/100 et poursuit sa démarche de mettre les Ressources Humaines au cœur de ses actions tant au regard des enjeux sécurité, qualité ou sociaux.